

**EXTRAIT du REGISTRE des
DELIBERATIONS de la COMMISSION PERMANENTE**

Séance du 30 juin 2011

CP 11/06-03

L'an deux mil onze, le 30 juin à 17 h 00, les membres de la Commission Permanente légalement convoqués se sont réunis à l'Hôtel du Département sous la présidence de M. Jean-Michel BAYLET, Président du Conseil Général. Après avoir constaté le quorum légal, la Commission Permanente peut valablement délibérer.

Étaient présents : MM. Cambon, Massip, Moignard, Albert, Gonzalez, Descazeaux, Roger, Roset, Hébral, Marty, Lavabre, Capayrou et Quéreilhac ;

Absent ayant donné procuration de vote : M. Empociello.

**RESTRUCTURATION ET EXTENSIONS DE L'HÔTEL DU
DEPARTEMENT DE TARN-ET-GARONNE**

**AVENANT N°1 – MARCHE DE MISSION DE CONTROLE
TECHNIQUE**

Le 29 Octobre 2003, nous avons lancé un avis de publication au Bulletin Officiel des Annonces de Marchés Publics, au Moniteur et à la Dépêche du Midi, pour la mission de contrôle technique dans le cadre des travaux d'extensions et de réhabilitation de l'Hôtel du Département de Tarn-et-Garonne.

La procédure choisie est la mise en concurrence simplifiée en application des articles 32 et 57 du code des Marchés publics.

La date limite de réception des offres a été fixée au 30 décembre 2003.

La Commission d'Appel d'Offres, réunie le 12 Janvier 2004, a décidé de retenir l'offre de la société SOCOTEC pour un montant de 52 396,76 € TTC (soit 43 810,00 € HT), marché de base et option (n°11/04) avec un montant estimé de travaux à 5 800 000,00 € HT (soit 6 936 800,00 € TTC).

Avenant n°1:

Le présent avenant a pour objet de modifier la masse initiale du marché en correspondance à l'augmentation de la durée prévisionnelle des études et des travaux ainsi que du montant prévisionnel des travaux.

Le démarrage des travaux était prévus pour Novembre 2004. Ils ont débuté le 2 Avril 2007. La durée des études a été plus importante car la maîtrise d'œuvre a dû reprendre ses études, à l'esquisse puis à l'APD, suite à des modifications dans le programme technique.

Les travaux ont été attribués en Janvier 2007 à 12 575 890,63 € HT options comprises (soit 15 040 765,19 € TTC).

La durée des travaux a été augmentée de 24 mois à 30 mois.

Incidence financière:

Le Contrôleur Technique a réalisé une première proposition de revalorisation de sa prestation d'un montant de 87 760,09 € TTC (soit 73 378,00 € HT) basé sur le coût des travaux après appels d'offres des entreprises.

Après négociation et compte tenu de ces modifications, le nouveau montant du marché est de 76 288,06 € TTC (soit 63 786,00 € HT).

La Commission d'Appel d'offres, en séance du 30 Mai 2011, a émis un avis favorable à la conclusion de cet avenant.

En conséquence, je vous demanderais de bien vouloir délibérer.

DECISION de la COMMISSION PERMANENTE

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du Conseil Général du 21 avril 2011 portant délégation d'attributions à la Commission Permanente,

Vu l'avis favorable de la commission d'appel d'offres réunie le 30 mai 2011,

Après en avoir délibéré,

LA COMMISSION PERMANENTE :

- Approuve l'avenant n° 1 au marché n° 11/04 relatif à la mission de contrôle technique dans le cadre des travaux de restructuration de l'Hôtel du Département de Tarn-et-Garonne ;
- Précise que cet avenant, dont le montant s'élève à 76 288,06 € TTC (soit 63 786 € HT) à pour objet de modifier la masse initiale du marché en correspondance à l'augmentation de la durée prévisionnelle des études et des travaux ainsi que du montant prévisionnel des travaux ;
- Autorise Monsieur le Président à signer au nom et pour le compte du département l'avenant susvisé.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,